

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SUEZ RV OSIS

Site inspecté : MONTEUX

Date de l'inspection: 10/10/2019

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :


Les analyses des prélèvements des rejets aqueux réalisés le 21 novembre 2018 montrent les non-conformités suivantes :

- sur les eaux pluviales, pour le paramètre « matières en suspension » (76 mg/L vs 30 mg/L) ;
- sur les eaux industrielles, pour le paramètre « hydrocarbures totaux » (119 mg/L vs 5 mg/L).

Écart aux dispositions de : Art. 3.2 de l'AP n°58 du 13/05/1997 modifié.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
 RV OSIS Sud Est  
 Exploitation Vaucluse  
 zac des Escampades - 4 Impasse Volta  
 84170 MONTEUX

SIRET 957 528 474 00837 APE 3700Z  
 Téléphone 04 90 66 36 83  
 Fax 04 90 61 03 17

J. POIRIER  
 RCS

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Suite aux nouveaux prélèvements réalisés le 03/10/19, les analyses montrent :

- sur les eaux pluviales, le respect des valeurs limites\*, y compris des matières en suspension 2.8 mg/L vs 30 mg/L
- sur les eaux industrielles, une nette amélioration sur la concentration en "hydrocarbures totaux", soit 19.2 mg/L vs 119 mg/L en 11/2018 (vs 5 mg/L) (cf pièce jointe)

Nous prévoyons pour ce mois de novembre 19, un nettoyage complet du réseau EU et contactons le laboratoire ce jour afin de planifier une nouvelle analyse.

Nous vous transmettrons les résultats dès réception.

\* Analyse en cours pour l'azote - Bulletin à venir

DR EAL

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non

Proposition de mise en demeure Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

Procéder à une nouvelle analyse des HCT dans le rejet d'eaux industrielles, après le nettoyage du réseau.

L'inspection le 04/11/2019

Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SUEZ RV OSIS

Site inspecté : MONTEUX

Date de l'inspection: 10/10/2019

INSPECTION

## Constat de l'Inspecteur :

Il n'existe pas de dispositif d'obturation du réseau de collecte des eaux industrielles en aval du séparateur d'hydrocarbures.

L'obturation du réseau est requise au titre de l'article 3.5 de l'AP n°58 du 13/05/1997 modifié (isolement du réseau lors des opérations de chargement/déchargement) et de l'article 11.2 de l'AP n°58 du 13/05/1997 modifié (isolement du réseau en cas d'incendie).

Écart aux dispositions de : Art. 3.5 et 11.2 de l'AP n°58 du 13/05/1997 modifié.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance de l'avis par l'inspection

RV OSIS ~~84170~~ de l'exploitant

Exploitation ~~Electricité~~ et Signature  
zac des Escampades - 4 Impasse Volta  
84170 MONTEUX

SIRET 957 526 474 00837 APE 3700Z

Téléphone 04.90.86.36.83

Fax 04.90.61.03.17

J. ADIAIEA  
RCS

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous étudions une solution technique qui répondra aux exigences en matière d'isolement des réseaux. Nous allons consulter des entreprises spécialisées afin d'obtenir une offre technique et commerciale satisfaisante.

Délai de réception des offres souhaité au 30/11/2019.

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non

Proposition de mise en demeure Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

Travaux à finaliser avant la fin du  
1<sup>er</sup> trimestre 2020.

L'inspection le : 04/11/2019

Fiche soldée le :

DR.EAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SUEZ RV OSIS

Site inspecté : MONTEUX

Date de l'inspection: 10/10/2019

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

Aucun des six réservoirs n'est équipé d'un dispositif automatique de jaugeage.

Écart aux dispositions de : Art. 11.5 de l'AP n°58 du 13/05/1997 modifié.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des constatations par l'inspection

RV OSIS SUD-EST

Exploitant de l'exploitant

Exploitation Vacluse

zac des Escampades - Impasse Volta

84170 MONTEUX

SIRET 957 528 474 00837 APE 3700Z

Téléphone 04.90.66.36.83

Fax 04.90.61.03.17

  
 J. BIDAIRE
   
 RCS
   

EXPLOITANT

## Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Une entreprise spécialisée intervient sur site le 18/10/19 afin de nous proposer une solution conforme aux exigences de l'AP.

Délai de réception des offres souhaité au 30/11/2019.

DR EAL

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Travaux à finaliser avant la fin du premier trimestre 2020.

L'inspection le : 04/11/2019

 Fiche soldée le :

### FICHE D'ÉCART

Fiche n° 4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SUEZ RV OSIS

Site inspecté : MONTEUX

Date de l'inspection: 10/10/2019

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :**

Réservoirs des eaux hydrocarburées : trois canalisations de remplissage/soutirage ne sont pas fermées par un obturateur.

Écart aux dispositions de : Art. 11.6 de l'AP n°58 du 13/05/1997 modifié.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des points constatés par l'inspection

RV OSIS, SUEZ

Représentant de l'exploitant  
Exploitation Vaucluse  
zac des Escampades - 4 Impasse Voila  
84170 MONTEUX

SIRET 957 528 474 00837 APE 3700Z  
Téléphone 04.90.66.36.83  
Fax 04.90.61.03.17

J. ARRIZO  
RCS



EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)**

Mise en place de bouchons "obturateurs" sur les trois canalisations de remplissage/soutirage.  
Délai : 15/11/2019

DR EAL

**Suites susceptibles d'être données**

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le : 04/11/2019

Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n° **5***Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : SUEZ RV OSIS

Site inspecté : MONTEUX

Date de l'inspection: 10/10/2019

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

Il manque un évent sur un compartiment d'un des deux réservoirs de stockage des eaux hydrocarburées.

Écart aux dispositions de : Art. 11.7 de l'AP n°58 du 13/05/1997 modifié.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des observations émises par l'inspecteur

RV OSIS SUD-EST

Exploitation Val de l'exploitant

zac des Escampades - 4 impasse Volla

84170 MONTEUX

SIRET 957 528 474 00837 APE 3700Z

Téléphone 04.90.66.36.83

Fax 04.90.61.03.17

J. BARRIER  
ACS

EXPLOITANT

## Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Une entreprise spécialisée intervient sur site le 18/10/19 afin de nous proposer une solution conforme aux exigences de l'AP.

Délai de réception des offres souhaité au 30/11/2019.

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Travaux à finaliser avant la fin du premier trimestre 2020.

L'inspection le : 04/11/2019

 Fiche soldée le :